



Organisateur

N° d'épreuve FFM 256
 Moto-Club MOTO CLUB DU PAYS DES OLLONNES
 N° d'affiliation 0836
 Date 25 OCTOBRE 2015
 Lieu LE COUDRIOU
 Organisateur technique
 Adresse 46 Rue du Moulineau 85100 LE CHATEAU D'OLLONNE
 E-mail motoclub.paysdesollonnes@wanadoo.fr
 Téléphone 09 64 18 06 33

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	GUEDON Marc	Licence : 029982
Président du Jury ou Arbitre	DUVAL Daniel	Licence : 039297
Membre du Jury	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Membre du Jury	BRIELLE Guy	Licence : 005183
Commissaire technique responsable	LECOMTE Eric	Licence : 039453
Responsable du chronométrage	LARDEUX Murielle	Licence : 026205

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindres	Description (Solo / Duo / ...)
ESPOIRS 85 CC	12 ANS	16 ANS	85 CC	3 PILOTES, 1, 2 ou 3 motos course de 3H
NATIONALE SOLO	15 ANS		125CC à 450 cc	1 PILOTE 1 MOTO 3 H
NATIONALE EQUIPAGE	13 ANS		125CC à 450 cc	2 pilotes, 1 ou 2 MOTOS COURSE DE 5 H, le 2ème pilote devra avoir 15 ans minimum

Engagement :

Site internet :
 Contact : **TESSON Fabrice**
 Adresse :
 Téléphone : **06 28 73 34 054**
 E-mail : **fab.tesson@gmail.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur :
☒ oui ☐ non
 Tarif : **10 €**
 Caution : **200€**



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical DOCTEUR ROUSSEL

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche LES SABLES D'OLONNE

Temps de trajet (en min) 15 Mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site CIRCUIT DU COUDRIOU

Adresse Le Coudriou 85180 LE CHATEAU D'OLONNE

GPS - Latitude (Nord) 46°30'21.50"N

GPS - Longitude (Est) 1041'6.21"O

Caractéristiques :

Longueur du circuit 6 508.30

Largeur minimum sur 90% de la piste 4 M

Largeur de la grille.....

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre de OCP 18

(Officiels Commissaires de Piste)

Capacité Moto : 195

(maximum 30 pilotes par km)

Capacité Quad :

(maximum 30 pilotes par km)

Rappel :
l'attestation
d'assurance, les
horaires
prévisionnels, le
plan d'accès et le
plan du site doivent
être annexés au
règlement

Visa du Moto-Club

Date : 21/07/2015

MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES

Mme TESSON Lilliane

46, Rue du Moulineau

85180 LE CHATEAU D'OLONNE

Tel. 09 64 13 65 31 - Fax 02 51 32 14 64

motoclub.paysdesolonne@wanadoo.fr

Visa de la Ligue

Date :



Visa de la FFM

Date : 22/07/15

Numéro : 1510465

